



Adamou Mahamane

Projet de promotion de l'utilisation des intrants agricoles par les organisations de producteurs

FAO-NIGER

Adamou Mahamane est journaliste de formation. Après avoir occupé de nombreux postes dans le domaine des médias, il a décidé d'orienter ses activités professionnelles vers la communication pour le développement. Il a travaillé en tant qu'expert en communication pour un projet de développement rural du PNUD à Mayahi ; ensuite pour le « Projet Intégré Keïta » de la Coopération italienne, où il a implanté une radio communautaire. Il a également été Coordonnateur national du projet « Relance de la radio rurale au Niger », financé par la FAO et l'UNICEF.

Actuellement, il est Expert en Communication du Projet de promotion de l'utilisation des intrants agricoles par les organisations de producteurs (dit Projet Intrants), projet partenaire de Dimitra. Son travail consiste, à travers des activités d'information et de communication (production de films, émissions radiophoniques, fiches techniques de vulgarisation et autres), à fournir aux organisations paysannes des informations techniques (par exemple l'utilisation raisonnée et rationnelle des intrants), économique (par exemple la disponibilité des intrants, leur qualité, leur prix, etc.) et financière (par exemple la disponibilité de crédit, taux d'intérêt).

Projet Intrants « Promotion de l'utilisation des intrants agricoles par les organisations de producteurs »

1. Introduction

Au Niger, la majorité des populations pauvres vit dans les zones rurales et leurs moyens d'existence dépendent de leur accès à la terre et aux autres ressources naturelles. Mais comme dans beaucoup de pays dans le monde, les inégalités de genre liées à l'accès à la terre existent et leurs impacts sont nombreux, principalement chez les femmes.

En effet, au Niger et presque partout en Afrique de l'Ouest, des études ont démontré que le coût des inégalités de genre dans l'accès à la terre est élevé, tant pour les individus, notamment les femmes, que pour la société dans son ensemble. Selon la Banque mondiale « les inégalités entre les hommes et les femmes constituent un frein à la promotion des droits humains, à la réduction de la pauvreté, à la croissance économique et au développement durable ». ¹ Or la réalisation des objectifs de développement durable implique que tous, hommes et femmes, participent effectivement et de façon égalitaire aux différentes étapes qui conduisent à la création et à la redistribution des richesses. Au Niger, la première étape commence d'abord par l'accès à la terre parce que, malgré le contexte de pluviométrie aléatoire qui caractérise le pays, l'agriculture constitue la principale activité des populations de ce pays, et la terre la principale source de revenu et de sécurité alimentaire pour la majorité des ménages ruraux.

Dans le cadre du présent atelier, notre contribution se penchera sur l'impact des inégalités de genre liées à l'accès à la terre et sur l'accès au crédit des femmes rurales nigériennes.

2. Contexte socio-culturel déterminant les rapports sociaux entre les hommes et les femmes au sein du ménage et dans la société

La société nigérienne est caractérisée par une riche diversité culturelle, matérialisée par des coexistences de plusieurs groupes ethniques (10) répartis sur l'ensemble du pays.

Dans la majorité des communautés, l'organisation sociale traditionnelle est de type patriarcal. Les groupes ethniques, « malgré la diversité de leurs croyances et pratiques, ont en commun de partager la même perception différenciée des rôles masculin et féminin ». ²

En effet, dans tous ces groupes, les relations entre hommes et femmes sont basées sur une inégalité entre l'homme, le chef de famille, et la femme, mère et épouse. De manière générale, dans la majorité des systèmes sociaux au Niger, la vie des ménages est régie par une culture de subordination des femmes et de domination de l'homme.

3. L'accès à la terre

Le mode dominant pour accéder directement à la terre est l'accès par acquisition ou par voie d'héritage, généralement réservé aux hommes. Mais l'accès indirect à la propriété de la terre est possible pour l'homme comme pour la femme, par voie de location ou d'emprunt (auprès du mari ou d'un membre de la famille). Mais, si dans le passé, les disponibilités en terres cultivables et le caractère essentiellement vivrier de l'activité agricole facilitaient cet accès, il n'en est plus de même aujourd'hui avec la « crise des systèmes agro-écologiques due à la poussée démographique et à la persistance de systèmes de production inadaptés qui remet en cause les modes actuels de gestion foncière ». ³

Il faut cependant noter qu'aussi bien dans le cadre du partage des terres d'héritage que dans celui d'emprunt ou de location, les terres attribuées aux femmes sont les terres les plus marginales et dont les superficies de petites dimensions et de mauvaise qualité ne permettent pas de mener des activités productives, avec de bons rendements. Et comme cet accès n'est pas sécurisé, les femmes évitent, même lorsqu'elles disposent de moyens, de réaliser des investissements tendant à la bonne conservation et à l'amélioration de la fertilité des sols, parce qu'elles savent que ces terres peuvent, à tout moment, faire l'objet d'expropriation par leurs vrais propriétaires.



© Dmîtra

Mais pourquoi l'accès des femmes à la terre est-il rendu difficile? Les difficultés liées à l'accès des femmes à la terre, par conséquent aux revenus qui en découlent, tiennent à la répartition traditionnelle des rôles sociaux, qui reflète la position des hommes et des femmes dans les familles et dans la communauté. En effet, dans notre société, le rôle principal attribué à la femme est celui de reproduction, ce qui comprend des activités non rémunérées parce que considérées comme « naturelle » : mettre au monde des enfants, assurer les tâches domestiques, prendre en charge les enfants, leur santé et leur éducation, etc.

Or, personne ne peut ignorer aujourd'hui l'importance de la participation de la femme à la production agricole et à la commercialisation des produits agricoles. Malheureusement, on constate que lorsqu'il s'agit de la gestion de l'unité familiale de production, et malgré la reconnaissance du rôle fondamental de gestion quotidienne des activités agricoles et familiales qu'elle joue, et sa contribution, dans des proportions significatives, à l'acquisition des biens dans la famille, la femme ne dispose pas d'une garantie des droits d'accès et de contrôle des ressources productives dont l'essentielle est constituée par la terre.

Ce non accès des femmes à la terre et aux ressources productives est non seulement néfaste pour le développement agricole, parce que l'on sait que les femmes s'adonnent plus que les hommes à des activités agricoles, mais entraîne aussi de facto la dépendance des femmes vis à vis des hommes, et influe sur leur accès aux ressources complémentaires telles le crédit.

Ceci constitue un obstacle majeur au développement, par les femmes, d'activités de production génératrices de revenus qui, couplées à un accès véritable à la terre, pourraient aider à compenser ou surmonter les inégalités économiques et sociales qui pénalisent les femmes.

4. L'accès au crédit

Au Niger, l'accès au financement du secteur agricole est également inégal en raison des critères d'éligibilité qui y sont liés et auxquels les femmes rurales ne peuvent répondre facilement. Les banques qui offrent déjà peu de crédits aux acteurs du monde rural en limitent l'accès aux femmes.

En effet, plusieurs barrières se dressent devant les femmes lorsqu'elles veulent obtenir un crédit. Parmi ces barrières, on note la nécessité pour elles de présenter des garanties (titres de propriétés foncières) ou des hypothèques matérielles alors même qu'elles n'en ont pas la capacité. En

plus, même lorsqu'il arrive que des crédits soient alloués aux femmes, ce sont des sommes modiques. Quelques rares femmes parviennent cependant au statut de commerçante, ce qui leur permet d'accéder à une certaine autonomie financière et à la propriété de moyens de production, notamment la terre.⁴

Dans la situation de crise alimentaire que connaît ces derniers temps le monde en général et les pays sahéliens en particulier, l'accès à la terre et au financement de la production agricole deviennent des besoins stratégiques indispensables pour permettre aux hommes et aux femmes d'augmenter leur production et leur revenu.

Aussi, sommes-nous convaincus que donner accès à la terre aux femmes peut favoriser l'augmentation de la production agricole, parce qu'il a été constaté que les femmes s'investissent beaucoup plus là où elles exercent des droits sur la terre. Nous estimons qu'il y a lieu de trouver les voies et moyens permettant de mettre en application les textes relatifs à l'égalité des droits des hommes et des femmes (dans les pays où ils existent), et élaborer des stratégies d'information, de communication et de plaidoyer en vue « de créer un environnement favorable à l'obtention par les femmes des droits spécifiques d'accès à la terre, et à l'amélioration de leur accès au financement qui leur donnera la possibilité d'entrer dans un processus d'autonomisation ».⁵

La création d'un tel environnement requiert cependant une série d'actions susceptibles de favoriser des changements au niveau des mentalités, attitudes et pratiques des populations propices à la résolution de ces iniquités. Dans cette optique, on peut noter l'existence depuis peu, au Niger, d'une société civile féminine de plus en plus entreprenante tant en milieu rural qu'urbain.

En effet, les femmes, aussi bien urbaines que rurales, avec l'appui de l'Etat, des ONG, des associations et de la communauté internationale, se regroupent de plus en plus en associations, unions, fédérations, non seulement pour la recherche de leur indépendance économique et pour leur émancipation, mais aussi pour acquérir des droits. Ces structures commencent, par exemple, à revendiquer l'accès à la terre, aux infrastructures de base et aux équipements de production, ainsi que leur participation à la vie économique du pays.

Par ailleurs, grâce à des projets de lutte contre la dégradation des terres initiés par le gouvernement nigérien et certains projets et ONG, « les femmes se sont investies dans les techniques de récupération des terres qui ont permis la

récupération d'importantes surfaces de terre dont elles sont aujourd'hui propriétaires ».⁶

D'autres groupements, unions ou fédérations de femmes, parmi lesquels ceux appuyés par le projet Intrants, « Promotion de l'utilisation des intrants agricoles par les organisations de producteurs », projet partenaire de Dimitra et exécuté par la FAO, commencent à accéder à la terre et au crédit. En effet ces structures, notamment paysannes, parviennent à disposer des terres à titre communautaire prêtées par les détenteurs coutumiers qui sont généralement moins réticents à accorder des droits fonciers lorsque la terre est attribuée à un groupement. Pour venir en appui à ces structures, le projet Intrants a développé un mécanisme facilitant l'accès de leurs membres au crédit.

Conscients que les producteurs ruraux nigériens en général, et les femmes en particulier, vivent pour la plupart dans une situation de pauvreté, et face aux nombreuses difficultés auxquelles elles sont confrontées relativement à l'obtention de crédit pour financer soit la production agricole (besoins exprimés généralement par les hommes), soit des activités génératrices de revenus (embouche, maraîchage, transformation de produits agricoles, etc.), généralement réalisées par les femmes, le projet Intrants a trouvé un mécanisme qui lie le crédit à la commercialisation des produits agricoles. Il s'agit du warrantage.

✿ Le warrantage

Ce mécanisme de crédit warranté permet aux groupements de producteurs (d'hommes et/ou de femmes) qui l'utilisent :

- d'auto garantir le crédit ;
- de profiter de l'augmentation des prix des produits ;
- d'acquérir des intrants ou de mener des activités génératrices de revenus sans altérer le maigre budget du ménage ;
- de valoriser l'utilisation des intrants pour une meilleure productivité.

Le mécanisme se déroule comme suit : dès la récolte (en novembre pour les cultures pluviales), au moment où les marchés sont inondés et les prix des produits au plus bas, les Organisations de Producteurs (OP) mettent en garantie une partie de leur production dans un magasin sain et sûr au lieu d'aller la brader au marché. Le stock est d'abord contrôlé par le banquier de la place (généralement une institution de micro-finance) qui vérifie la qualité et la quantité de la

marchandise. Ce stock est ensuite sécurisé dans un magasin fermé par deux cadenas : un pour l'OP et l'autre pour la banque, de manière à ce qu'aucune des deux parties ne puissent retirer le stock sans la présence de l'autre. Le crédit accordé correspond à 80% de la valeur au plus bas du stock.

Quatre à six mois plus tard, le crédit peut être remboursé grâce aux bénéfices de l'activité génératrice de revenu. L'institution de micro-finance libère alors le stock mis en garantie qui a, entretemps, augmenté de valeur. Les producteurs(trices) gagnent donc sur les deux tableaux et l'expérience au Niger montre qu'en moyenne la valeur des stocks mis en garantie progresse de 30 à 40 % (variable selon les produits mais aussi d'une année à l'autre). Cette expérience nigérienne a fait tâche d'huile dans plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest où elle est appliquée par de nombreuses organisations paysannes tant masculines que féminines.

Au Niger, cette technique de crédit souple sur base du dépôt de produits agricoles en garantie a permis à plusieurs organisations de productrices de disposer de moyens financiers leur permettant de mener des activités génératrices de revenus, et même, pour certaines d'entre elles, d'acquérir des terres qu'elles exploitent au grand bonheur de leurs membres et de leurs communautés. Les unions des femmes de Torodi, Saboudey Carré, Kollo, etc., partenaires du projet Intrants, disposent aujourd'hui de leurs propres terres sur lesquelles elles mènent des activités de productions agricoles, notamment de la multiplication de semences qu'elles vendent ensuite à des institutions d'appui au développement agricole, dont la FAO.

Au niveau de l'exploitation de ces terres, le projet Intrants les accompagne à travers des services de vulgarisation agricole qu'il leur fournit sur les sites de « champs-écoles-paysans », cadre approprié d'apprentissage des producteurs sur les nouvelles technologies



5. Quelles stratégies d'information et de communication faudrait-il mettre en place pour favoriser l'accès des femmes à la terre et au crédit ?

Un accès garanti des femmes à la terre, lorsqu'il est accompagné d'un accès au crédit et de soutien technique, constitue la meilleure façon pour les familles pauvres de contribuer au développement national et d'en bénéficier.

Pour des pays sahéliens comme le Niger, chacun doit se convaincre que la sécurité alimentaire sera difficile à atteindre sans la participation de la femme et surtout la femme rurale, dont le rôle économique et social et le savoir faire traditionnel dans l'agriculture ne sont plus à démontrer.

L'une des meilleures façons de favoriser cette participation, c'est d'abord de garantir les droits de propriété des femmes sur la terre (là où ils n'existent pas) par l'adoption de réformes législatives, ou la mise en application des textes y relatifs (là où ils existent). Ensuite, élaborer une stratégie d'information et de communication qui pourrait être basée sur les axes suivants :

- Campagne de visibilité et de valorisation des interventions de la femme rurale dans sa communauté et au niveau national ;
- Campagne d'information, de sensibilisation et de plaidoyer des différents acteurs de la société (notamment les chefs coutumiers, les chefs religieux et les chefs de ménages masculins) en faveur de l'accès des femmes à la terre ;

- Diffusion (notamment au niveau des radios communautaires), avec l'appui des autorités coutumières et religieuses, des aspects des droits coutumiers et religieux favorables aux femmes ;
- Information des femmes elles-mêmes sur leurs droits et sur l'existence de facilités de crédit et les moyens d'y accéder ;
- Alphabétiser les femmes afin de faciliter leur accès à l'information et à la compréhension de l'information.

6. Recommandations

Aux autorités nigériennes de :

- Accélérer le processus d'adoption de la Politique Nationale de Genre (PNG).

A Dimitra de :

- Capitaliser et de diffuser les bonnes pratiques en matière d'information et de communication relatives à l'accès des femmes rurales au foncier et au crédit ;
- Améliorer les stratégies existantes et élaborer de nouvelles stratégies pour mobiliser et communiquer avec les leaders traditionnels et les décideurs politiques sur les sujets ayant trait à l'accès des femmes à la terre et aux crédits ;
- Renforcer, les capacités des femmes par l'alphabétisation.

1. Banque mondiale, 1999, 2001.
2. République du Niger, Ministère de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant, Politique Nationale Genre, octobre 2007.
3. Accès des femmes à la terre et à la technologie en République de Guinée, Mme Diallo Ousmane Korka, Commission Economique pour l'Afrique (CEA).
4. République du Niger, Ministère de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant, Politique Nationale Genre, octobre 2007.
5. Fédération internationale des producteurs agricoles, « donner du crédit aux femmes rurales ».
6. Mahalmoudou Hamadou, expert GRN/Foncier et pastoralisme, Secrétariat exécutif CILSS, Ouagadougou.